

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CF1031

présenté par
M. Coquerel
-----**ARTICLE 25**

I. - A la trente-et-unième ligne de la seconde colonne du tableau de l'alinéa 2, substituer au nombre :

« 5 131 »,

le nombre :

« 5 231 ».

II. – En conséquence, à la vingt-neuvième ligne de la même colonne du même tableau, substituer au nombre :

« 5 199 »,

le nombre :

« 5 099 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'office français de la biodiversité (OFB) a été créé le 1er janvier 2020, il reprend les missions de l'AFB et de l'ONCFS. Cette création est présentée comme devant renforcer l'efficacité des politiques publiques au service de la reconquête de la biodiversité. Elle intervient trois ans seulement après la création de l'AFB, qui elle-même agrégeait différents organismes existants. La première année d'existence de l'OFB a été marquée par de nombreuses difficultés du fait notamment du rapprochement du statut des agents et des systèmes d'information. Pourtant, dès le départ, l'OFB a dû faire face à des suppressions de postes. Abaisse en 2021 et maintenu en PLF 2022 à 2 638 ETP, le nombre d'emplois accordés à l'OFB ne lui permet pas d'assumer efficacement toutes ses missions, notamment en matière de police de l'environnement. Le stress au travail engendré par cette sous-dotation en effectifs a joué un rôle important dans la tragédie du suicide de quatre agents depuis la création de l'établissement.

En outre, les missions confiées à l'OFB s'accroissent sensiblement, notamment dans le cadre de la surveillance renforcée des espaces marins protégés qui nécessiterait à lui seul la création de centaines de postes pour répondre à la déclaration du président de la République de placer 5 % du littoral en zones de protection renforcées. Il en va de même pour l'animation des sites Natura 2000, dont plusieurs sont délaissés et dont le projet de loi 3DS veut confier la gestion aux Régions, comme pour se débarrasser d'une mission mal assumée.

Par conséquent, afin de renverser cette logique, le présent amendement prévoit le relèvement immédiat de 100 postes du plafond d'emplois de l'OFB, en prenant ces emplois sur effectifs de la société du grand Paris (SGP) attachée au programme 203 Infrastructures et services de transports, et ceci à seule fin de respecter les règles budgétaires. Ce réarmement de l'OFB est aujourd'hui indispensable pour que le discours d'Emmanuel Macron à Marseille ne demeure pas une simple opération de communication.